

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 60 (1922)

Heft: 26

Artikel: La conspiration de Lausanne : (1588) : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

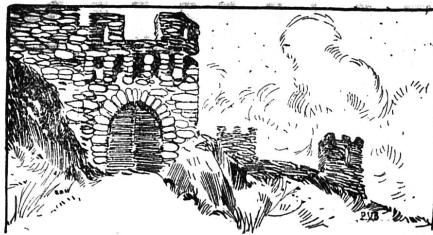
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE BARON DE CONTHEY

Conte féodal.

Au moyen âge, la châtellenie et mandement de Conthey (Contextrix, Contegium) se composait d'Hérémence, de Nendaz et des majories de Drôna et de Daillon. Les comtes de Savoie y possédaient la juridiction et y tenaient deux châteaux, celui du châtelain et celui du vidame. Les habitants appelaient ce dernier le « baron de Conthey ».

Au treizième siècle, la vidamie était tenue par Humbert de Conthey, seigneur orgueilleux et hautain, qui, en maintes circonstances, se substituait à l'autorité de son suzerain, Amédée V, s'arrogeait même le droit de traiter de pair avec le prince-évêque de Sion.

Le souvenir du baron de Conthey et de ses exactions envers les sujets de la châtellenie, est resté longtemps très vivace dans la contrée et a passé à la tradition.

Lorsque cet insolent baron se rendait chaque année percevoir les revenus et les tailles dans ses différents fiefs, il montait un palefroi ferré d'argent et superbement harnaché, conduit par un écuyer tout de velours vêtu.

Il exigeait que les hommes de sa seigneurie alassent travailler aux champs, même pendant les grandes chaleurs de l'été, revêtus du pourpoint et avec l'épée au côté, afin d'être prêts, disait-il, à toute éventualité.

Il fallait en outre que deux connétables alassent chaque nuit battre à coups de verges les eaux d'un étang avoisinant son château, afin de faire taire les grenouilles dont les coassements troublaient le sommeil de sa petite majesté.

Un jeune homme du nom de Rollet, un habile chasseur, qui par son adresse s'était attiré les bonnes grâces du baron, aimait éperdument sa fille, la gracieuse Perronnette, qui partageait cet amour, malgré toute la colère et toutes les menaces de l'odieux châtelain.

Un soir que le baron ne pouvait dormir, il fit appeler Rollet pour lui tenir compagnie. Comme le jeune homme s'était mis à sommeiller, le baron lui dit à brûle-pourpoint :

— A quoi songez-vous, mon ami ?

— Je pense, répondit le chasseur, que le renard a autant d'anneaux à sa queue qu'à son dos.

Le lendemain, le baron se fit apporter un renard, le fit dépecer et constata que l'assertion de Rollet se trouvait exacte. Le sire en fut émerveillé, complimenta le chasseur et l'invita à revenir la nuit suivante. Le vassal n'y manqua pas, mais au bout d'un moment, il se mit à sommeiller comme la veille et le sire lui posa la même question :

— Mon ami, à quoi songez-vous ?

— Je pense, lui fut-il répondu, que la chouette a autant de plumes noires que de blanches.

Le jour suivant, le chasseur apporta à son maître une chouette qu'il fit plumer, afin de vérifier le fait, qui, cette fois encore, se trouva exact. L'étonnement du baron se changea en admiration.

— Vous êtes un phénix ! s'écria-t-il, et vous allez revenir ce soir faire montrer encore de votre remarquable talent.

Rollet commençait à la trouver mauvaise, les exigences de son seigneur lui paraissaient excessives, et il songea sérieusement aux moyens d'en finir avec son oppresseur et de délivrer enfin le pays de l'odieuse tyrannie du baron.

Le soir, Rollet se rendit comme d'habitude au rendez-vous et fut semblant de sommeiller. Le sire ne tarda pas à lui poser la même question :

— Mon ami, à quoi songez-vous ?

— Je pense qu'un oiseau blanc viendra dans un instant se poser sur la girouette de la tour et que je le transpercerai d'une flèche, si votre seigneurie veut bien se mettre à la fenêtre et me permettre d'aller me poster dans la cour pour tirer.

— Allez-y vite ! répondit le baron, et ne revenez pas sans m'apporter cet oiseau rare.

Rollet ne se le fit pas dire deux fois et, arrivé dans la cour, arma l'arbalète qu'il portait toujours avec lui et pria le châtelain de regarder fixement la girouette où le volatile allait se poser.

Au même moment, le vassal lâcha son coup avec tant de force que la flèche transperça le col du baron de part en part, le tyran était mort.

La nouvelle s'en répandit le lendemain dans toute la seigneurie et fut accueillie partout avec un profond soulagement. Chacun vantait le héros inconnu de cet exploit, qui délivrait la châtellenie d'un maître détesté.

Rollet put enfin s'unir à Perronnette de Conthey, qui ne sut jamais que celui qui devenait son époux était le meurtrier de son père.

Les ruines du château des sires de Conthey se voient encore au milieu d'un vignoble, au nord de ce village, et ont donné leur nom à un vin réputé : le *Château Conthey*. *Solandieu.*

SALLES OBSCURES

LES innombrables points verts, jaunes et bleus qui dessinaient les contours de la salle, ont disparu. Seule, maintenant, règne la lanterne noire dont les lettres rouges disent : « Sortie ». Le piano est lancé dans une marche échevelée. Des accords graves, durement plaqués, étouffent le rythme principal et ne font grâce qu'aux notes, aigrement jetées, de l'octave du haut. Des centaines de prunelles, brâquées sur la toile verdâtre, dévorent un titre prometteur : « Au pays des dollars ». Et pendant que défilent sur l'écran les paysages rocailleux de quelque département californien, devant moi, des ombres se joignent, des têtes se touchent. Des myriades de points blancs volent dans le cône lumineux qui domine les coiffures. Soudain, la lumière a jailli : le *documentaire* est tourné.

L'unique membre de l'orchestre, enfoui sous ses draperies jaune-ambre, attaque un morceau d'une lente hésitation. Le drame ! Et lorsqu'apparaît le titre tant attendu, ce sont des « ah ! » prolongés et radieux... *Aimée de son concierge !* Vaudeville ou grosse farce, vous semblez-t-il ? Mais non, au centième mètre de pellicule, des yeux sont humides. Ce petit jeune homme, pour essuyer une larme spontanée, feint de rajuster son lorgnon. Là, cette dame regarde furtivement à droite, puis à gauche, et d'un geste rapide, elle tamponne ses joues roses. Un esprit fort — parce qu'il est peut-être plus ému que les autres — affecte un rire narquois et des murmures indignés s'élèvent. Enfin, les ampoules ont brusquement illuminé la salle mélancolique. Trop brusquement, car, à ce rang des premières, deux têtes confuses se séparent et prennent un air « indifférent », trop « indifférent »...

Charlot ! Un titre magique qui déchaîne l'enthousiasme. Les yeux sont grand ouverts, les bouches aussi. Le pitre américain a surgi, stupéfiant de grotesque. On rit à tout propos, à en perdre le souffle, et surtout quand son visage, éloquent de tristesse résignée, souligne avec une amertume drôle les chagrin quotidien... *H. Chappaz.*

Le dragon. — Un petit garçon demande à son papa :

— Dis, papa, qu'est-ce que c'est qu'un dragon ?

Le papa :

— Ecoute, Jules, je te défends de faire allusion à ta maman. Tu m'entends ?

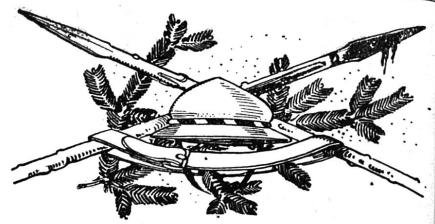
C. P.

Les surprises de l'escalier. — La demoiselle de la maison rencontre dans l'escalier la bonne du second.

— Dites-moi, Joséphine, figurez-vous qu'hier, comme je rentrais, votre fiancé, qui était caché dans l'escalier, s'est jeté sur moi et m'a embrassée ayant cru sans doute vous reconnaître. En voilà du toupet !

— Oh ! Mademoiselle, répond Joséphine, il n'y a pas de mal ; hier aussi, Monsieur votre fiancé s'est également trompé et m'a aussi embrassée dans l'escalier. Nous sommes donc quittes.

C. P.



LA CONSPIRATION DE LAUSANNE

(1588)



peine un demi-siècle s'était écoulé depuis que la baronie de Vaud, conquise sur le duc de Savoie, et les seigneuries séculaires de l'évêque de Lausanne, faisaient partie du canton de Berne, et déjà des changements étaient opérés. Les vainqueurs avaient commencé par abolir les droits de main-morte et de servitude personnelle, que quelques villes et plusieurs châteaux exerçaient à rigueur sur les paysans qui n'avaient point de représentation dans les Etats. Ils avaient établi par la réformation un culte plus conforme à l'Évangile, et procuré à toutes les paroisses des écoles primaires, pour apprendre gratuitement aux enfants à lire et à écrire. Une académie et un collège avaient été fondés à Lausanne. Toute la population était armée, à une époque où le port d'armes était regardé comme faisant essentiellement partie des libertés publiques. La civilisation faisait des progrès lents encore, mais qu'on ne pouvait contester : le peuple était généralement content, payait moins que sous ses anciens maîtres, et s'attachait au nouvel ordre de choses. Quelques villes, il est vrai, se plaignaient, avec raison, d'avoir perdu certains privilégiés municipaux ; mais elles avaient reçu en dédommagement des dotations prises sur les biens des couvents sécularisés. Quant aux gentilshommes possesseurs de fiefs nobles, un petit nombre demanda et obtint la bourgeoisie de Berne, les autres n'en voulurent pas, parce qu'ils espéraient que la maison de Savoie reprendrait tôt ou tard un pays que la force des armes et des circonstances lui avaient enlevé : et ils hâtaient par leurs vœux et de sourdes menées le retour du pouvoir monarchique, bien plus favorable à leurs intérêts et à leurs prétentions qu'une domination républicaine : la plupart n'avaient renoncé qu'à regret à l'église romaine.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, était plutôt en trêve qu'en paix avec les Bernois : il harcelait sans cesse Genève, leur alliée : et son adroite politique triompha souvent des obstacles les plus contraires à ses desseins. Il avait conservé dans le Pays de Vaud quelques partisans plus ou moins prononcés, et travaillait à en augmenter le nombre par des pensions, des titres et des promesses d'avancement. Tel était l'état des choses en 1588, lorsqu'il s'ouvrît à Lausanne une trame dont les détails sont peu connus.

Isbrand Daux, seigneur de Crissier et de Prilly, bourgmestre de Lausanne en 1588, était l'homme le plus riche et le plus accrédié de cette ville, où son fils Georges occupait la charge de grand sautier. Le premier recevait du duc de Savoie une pension de L. 500, le second une de L. 250. L'un et l'autre aussi intrigants qu'ambitieux, étaient depuis six ans en correspondance avec le cabinet de Turin : le baron d'Hermance en était l'intermédiaire. De part et d'autre on se visitait fréquemment comme amis et compères, et le lac Léman était souvent traversé pour se réunir soit à Lausanne, soit à Thonon. Dans ces conférences, on concertait les moyens nécessaires pour soumettre le Pays de Vaud, ou tout au moins Lausanne, à la domination du duc ; bien que cette ville n'eût jamais appartenu à ses ancêtres, qui en furent tant seulement les alliés et les protecteurs, mais jamais les souverains. Charles-Emmanuel faisait promettre, par ses agents, au Lausannois, la liberté de conscience, le droit de battre monnaie, la conservation de leur régime municipal, les revenus et la juridiction du riche prieuré de Pully. En retour de ces concessions, on lui permettait de bâtir une citadelle dans la partie haute de la ville, pour s'en assurer et en défendre la possession : Lausanne occupé, on présumait que le res-

te du pays suivrait son sort, et qu'alors il serait moins difficile de s'emparer de Genève, qui depuis longtemps, quoique à forces bien inégales, luttait avec gloire et avec succès contre la maison de Savoie pour sauver son indépendance.

Entr'autres hommes marquants, entrèrent dans la conspiration Michel de Saint-Cierge, juge criminel ; Claude d'Illens, banneret ; Guillaume, son frère, châtelain de St-Sulpice ; l'ancien banneret Pierre Tronchet ; le conseiller Hugues Comte, seigneur de Mex ; le conseiller Claude Paris ; François Paris, greffier du tribunal civil ; le banneret Sébastien Roche, receveur du couvent sécularisé de St-François ; les frères Claude et Louis Espaule, l'un membre du conseil des LX, l'autre officier supérieur dans les milices. Ces deux derniers faisant un commerce fort étendu, étaient journellement en rapport avec le Chablais ; et leurs communications sur l'autre rive étaient d'autant plus utiles aux conjurés qu'elles étaient moins suspectes aux Bernois. Hors de la ville, s'étaient affiliés François de Dortsans, seigneur de Berchier, et Ferdinand Bouvier, gentilhomme, bourgeois de Vevey, lieutenant de Chillon, lequel devait livrer ce château aux Savoyards, après en avoir jeté la petite garnison dans le lac. Bouvier pouvait d'autant mieux opérer cette trahison, qu'habitant Villeneuve, où les Bernois lui avaient donné la place de directeur d'un riche hôpital, il commandait dans Chillon en l'absence du bailli de Vevey, qui pour lors y résidait. La plupart des conjurés étaient des gens courageux et très propres à un coup de main ; quelques-uns d'entre eux, dissipateurs et obéreux, compattaient, en cas de succès, être dispensés du remboursement des sommes qu'ils avaient empruntées aux Bernois, et même confisquer à leur profit les vignes et les domaines que ces derniers avaient achetés dans le Pays de Vaud.

Cependant, Victor-Emmanuel faisait filer secrètement des troupes de Piémont en Savoie ; il renforçait les garnisons de Thonon, de Ripaille et de Gex ; il formait des magasins sur la côte du Chablais, où l'on rassemblait des embarcations : il avait traité avec Horace Rogada, fameux condottiere vénitien, pour lui fournir 5000 hommes, qu'il levait au nom du roi d'Espagne dans le Milanais ; il avait demandé des secours aux Florentins et au duc de Ferrare, et soudoyé quelques compagnies de Grisons, dont les autorités du pays arrêtèrent sagement le départ. Crainte que les Bernois ne prissent ombrage de ces préparatifs, il leur avait député un seigneur de sa cour, pour les informer que son maître étant brouillé avec la France, il les pria de ne voir que des mesures de précaution en cas d'attaque de cette puissance. Peu rassurés par cette déclaration, les Bernois envoyèrent Louis d'Erlach avec 600 hommes dans le Pays de Vaud. Tous les bailliages reçurent les ordres les plus précis de redoubler de vigilance et de placer des sentinelles sur tout le bord du lac, de Coppet à Villeneuve ; Genève fut prévenue d'un danger commun aux deux républiques ; 6000 hommes furent provisoirement commandés pour couvrir au premier signal le pays menacé, sous les ordres de J. J. de Diesbach, de Michel Augsburger et de Conrad Rubely ; on fit part des raisons de cet armement à l'ambassadeur de France et aux Etats confédérés, notamment à Zurich, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure et aux Dixains du Valais. Le jeudi 22 août, le bailli Marquard Zehender communiqua au conseil de Lausanne le danger et les précautions, en lui intimant de procurer tout ce qui était de son ressort, et de faire la visite des armes et la revue des soldats de la ville et de sa banlieue, ce qui fut promptement exécuté.

En octobre, George Daux se rendit par le lac à Thonon, pour produire la liste des conjurés et arrêter le plan des opérations, il s'aboucha avec Castillon, beau-frère du seigneur de Mex et châtelain d'Evian ; il convint avec lui que le bourgmestre son père, ferait provision de pain, de viande, de farine et de vin dans sa grande maison, sise au faubourg de St-Laurent ; que 400 Savoyards y entreraient de nuit par une porte qui s'ouvrirait sur la campagne ; que le banneret Roche, receveur du couvent de St-François, sous prétexte de réparations au bâtiment, rouvrirait un passage souterrain donnant sur le chemin de Lausanne à Ouchy, par lequel se couleraient 800 carabiniers arrivés par le lac entre dix et

onze heures du soir, lesquels se réuniraient aux 400 soldats cachés dans la maison du bourgmestre, nombre d'hommes jugé suffisant pour s'emparer d'une ville qui ne se doutait de rien, et dont les principaux magistrats étaient du complot ; qu'ensuite, après avoir crié : *ville gagnée*, on se déferait du bailli, de son lieutenant et de ses assesseurs, des ministres et des professeurs de l'Académie, et qu'on massacreraient généralement tous ceux qui tenaient quelque emploi de Berne, ou qui passaient pour lui être dévoués ; la longue nuit du 12 au 13 décembre fut fixée pour la surprise de Lausanne. Au temps marqué, les bâtiments se trouvent prêts à appareiller de Thonon et à recevoir les troupes qui s'étaient transportées sur le rivage ; mais il se leva soudain une tempête si violente et si longue, que les barques ne purent mettre à la voile pendant deux jours, et les conjurés de Lausanne, ne recevant aucune nouvelle, convinrent d'attendre un moment plus favorable. Cette tempête sauva Lausanne.

(A suivre.)

Chez l'épicier du coin. — Entre une dame très élégante, très haute : —

— Avez-vous des harengs ? demande-t-elle.
— Certainement, Madame.
— Quel est le prix ?
— C'est 30 centimes pièce.
— Très bien. Veuillez m'en envoyer un à Chailly, s'il vous plaît.
— Parfaitement, Madame.
Et le patron crie au garçon.
— Joseph, faites vite chauffer l'auto-camion pour monter un hareng à Chailly !

C. P.



POULARD ET MOTTU

LES QUARANTE SOUS DE M. LE JUGE

(Suite.)

Celui-ci s'extasiait sans comprendre. Les quatre écus gagnés en trois après-midi lui avaient parus surnaturels. Même il les crut faux et ne fut convaincu de leur valeur que lorsqu'ils eurent été changés contre du liquide et de la monnaie. Alors, puisque ces pièces étaient bonnes, il soupçonna Poulard de les avoir obtenues de façon plus ou moins louable. Il ne pouvait admettre qu'une demoiselle, fût-elle Anglaise et richissime, donnât cinq francs à un *pouet diable* comme Poulard pour le seul plaisir de le « tirer en portrait ». Non, cela, Mottu ne l'admettrait jamais. On pouvait lui faire avaler pas mal de bourdes, mais une de cette taille, bernique, ça ne passait pas. Et les visites de Poulard chaque semaine, visites dont il revenait si abondamment pourvu !

— Faut pas me dire que c'est aussi pour sa biente qu'il y va, dans cette villa.

D'ailleurs, Poulard y allait toujours seul, à la tombée de la nuit. Il ne voulait pas que Mottu l'accompagnât, et Mottu, un peu vexé, un peu jaloux, en déduisait des conclusions dont l'honnêteté problématique de Poulard faisait les frais. Voilà pourquoi cette question lui était venue sur les lèvres : « Et la demoiselle anglaise ? » Au fond, il n'eût pas été fâché que cette histoire mystérieuse à laquelle il ne comprenait rien et n'était point mêlé, procurât à son héros une légère mésaventure. Mais le regard et les améninges de Poulard l'avaient guéri de cette envie et rendu à des sentiments plus amicaux.

— Alors quoi ? fit-il.

— Alors quoi ? répeta Poulard.

Et, de supposition en supposition, leurs craintes augmentèrent et le groupe entier des habitués de la Riponne fut saisi d'appréhension.

Parfois, Poulard tirait de sa poche le maudit papier et relisait à voix haute : « Le Juge de Paix du Cercle de Lausanne... »

— Tu le connais, ce juge ? interrompit Mottu.

— Ma foi, non. Jamais vu. D'où le connais-rais-je ?

Un vieux copain qui, jadis, avait eu quelque affaire de curatelle à démêler en justice de paix, constata :

— Ce n'est plus le même que de mon temps. Mais, prends l'un, prends l'autre, c'est toujours un « curieux ».

— Bon ou mauvais, tout le même diable.

— Oui, bien sûr, tout le même diable.

Un autre affirma :

— L'huissier est un bon type.

— Tu le connais ?

— C'est la nièce à la mère Bovard qui le dit. Elle est servante chez *euse*.

Pas d'autres renseignements à obtenir du club de la Grenette. Et Poulard se replongea dans un océan d'hypothèses peu réjouissantes et que les réflexions pessimistes des camarades rendaient moins reconfortantes encore. Pour tous, d'ailleurs, cette citation cachait un piège. Le vieux rôdeur qui, jadis, avait connu un autre juge, parla de témoins et de complices :

— Tu sais, des fois, quand ils ne sont pas sûrs, ils citent le type comme témoin et puis, suivant ce qu'il dit : route dedans... Rappelle-toi Binbin.

— Quel Binbin ?

— Binbin, parbleu. Binbin Chevillard, le gros Binbin...

— Ah ! oui. Et qu'est-ce qu'il était arrivé ?

— Tu n'as pas su ?

— Dis toujours.

— Binbin était cité comme témoin dans une affaire de vol où il avait turbiné avec les autres. Seulement, lui, il s'était retiré à temps. Le juge le soupçonnait sans être sûr. Les autres ne l'avaient pas vendu. Alors, on l'a si bien interrogé, retourné, cuisiné que, tout malin qu'il fût, Binbin « s'est coupé ». Et il en a eu pour son compte. Faut se méfier, vois-tu...

Chacun ajouta un commentaire, raconta un fait, cita un exemple. Le pauvre Poulard plongeait, plongeait, plongeait... Seul, Mottu n'avait rien dit, mais, lorsqu'il parla, ce fut pour prononcer la première phrase raisonnable qu'on eût entendue dans cette assemblée depuis le matin.

— C'est pas tout, ça, Poulard, grogna-t-il. Que ce soit pour des pommes ou pour des prunes, il te faut toujours y aller, vers ce juge, et tu ne peux pas te présenter avec une chemise sale. Il faut « figurer », que diable !

On ne pouvait mieux dire et, tout aussitôt, Poulard, rejeté du domaine des hypothèses saugrenues dans celui des réalités, se mit en quête d'une âme compatissante qui voulût bien lui octroyer un sous-vêtement présentable. Car Poulard n'avait jamais possédé qu'une chemise à la fois. Le vénérable pasteur Hugonet fut, en cette occurrence, le *deus ex machina*.

* * *

Beaucoup de monde dans l'antichambre précédant la salle de justice. Poulard y arriva au coup de dix heures, très propre et l'air suffisamment humble pour prévenir en sa faveur l'huissier qui l'accueillit et le fit asseoir en le priant d'attendre.

(A suivre.)

SAMI DE PULLY.

Royal Biograph. — Cette semaine, « *Lily Vertu* », superbe comédie dramatique en 4 actes, dont l'interprétation dispense de tout commentaire : Mme Huguette Duflos, de la Comédie Française, Mme Jane Dany, de l'Amphithéâtre, MM. Numès, du Gymnase, Jean Devalde, du Vaudeville, Schutz, du Théâtre Sarah-Bernhardt, Cargue, de la Porte St-Martin. Scénario délicieux et photographie remarquable. Puis « *Charlot policiers !* », un grand succès de fou-rire en 2 actes avec Charlie Chaplin. Dimanche 2 juillet, matinée interrompue dès 2 h. 30. Salle des plus fraîches.

Noblesse
vermouth délicieux
SE BOIT GLACE G. 162 L

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.

J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.